

CAN

Information 2026

Bâtiment

Génie civil et constructions souterraines

Installations du bâtiment

Aperçu

Les informations suivantes vous donnent un aperçu rapide des contenus ajoutés, supprimés ou modifiés et vous indiquent les raisons ayant conduit à ces changements.

Dans les domaines Génie civil, Bâtiment, Construction souterraines et Installations, les chapitres suivants sont disponibles sous forme imprimée et sous forme électronique:

Nouvelles publications Génie civil et Bâtiment (chapitres combinés)

- 113 F/26 Installations de chantier
- 114 F/26 Echafaudages

Nouvelles publications Génie civil

- 172 F/26 Etanchéité d'ouvrages enterrés et de ponts
- 281 F/26 Dispositifs routiers de retenue

Nouvelles publications Bâtiment

- 368 F/26 Installations solaires photovoltaïques et thermiques
- 643 F/26 Construction à sec: Cloisons, doublages, revêtements
- 651 F/26 Faux-plafonds en plâtre et autres panneaux à poser à sec

Nouvelles publications Installations

- 501 F/26 Electro: Description de l'installation

Informations générales

- 1003 F/26 Structuration des chapitres CAN avec répertoire des mots-clés
- 1026 F/26 Liaisons avec le CAN

Chapitres contenant des mises à jour

- 121 F/12 Reprises en sous-œuvre, renforcements et ripages
- 183 F/21 Clôtures et portails
- 267 F/25 Mesures de stabilisation (constructions souterraines)
- 335 F/24 Construction en bois
- 343 F/22 Bardages
- 345 F/23 Pierre naturelle
- 352 F/14 Ferblanterie: Couvertures et bardages en tôle fine
- 357 F/14 Protection contre la foudre: Dispositifs extérieurs
- 361 F/12 Toitures inclinées: Déconstruction, remise en état
- 363 F/12 Toitures inclinées: Sous-toitures, couvertures
- 364 F/25 Toitures plates
- 661 F/24 Chapes flottantes, chapes adhérentes
- 742 F/21 Ascenseurs standard pour immeubles d'habitation
- 776 F/89 Eléments préfabriqués en métal: Aménagements

Installations du bâtiment – Chapitres contenant des articles complémentaires

- 412 F/20 Conduites enterrées, robinetterie eau et gaz
- 426 F/94 Installations sanitaires: Alimentation*
- 427 F/94 Installations sanitaires: Conduites d'évacuation*
- 451 F/21 Chauffage: Production de chaleur*
- 452 F/21 Chauffage: Emission de chaleur*
- 453 F/21 Chauffage: Tuyauteerie*
- 454 F/21 Chauffage: Appareils, robinetterie*
- 464 F/22 Ventilation: Mesure, commande, régulation*
- 502 F/10 Electro: Conditions d'exécution*
- 512 F/05 Tubes et passages*
- 514 F/16 Systèmes de chemin de câble et cloisonnements*
- 522 F/05 Conducteurs de courant fort*
- 526 F/07 Conducteurs de courant faible et fibre optique*
- 542 F/06 Interrupteurs et prises*
- 543 F/07 Appareils de commutation, de commande et de protection*
- 551 F/20 Télécommunication*
- 552 F/20 Communication du bâtiment et sécurité*
- 561 F/19 Automatismes du bâtiment: KNX*
- 563 F/19 Automatismes du bâtiment: Systèmes propriétaires*
- 565 F/19 Automatismes du bâtiment: API*
- 573 F/99 Appareils électriques*
- 574 F/06 Eclairage*
- 584 F/04 Parties d'inst. à courant faible pour bâti. utilitaires*
- 585 F/06 Parties d'inst. à courant fort pour bâti. d'habitation*

* uniquement sous forme électronique

Autres nouveautés

- Guide LCC et calculateur LCC
- Code des coûts de construction Génie civil eCCC-GC et complément eCCC-GC

Nouvelles publications Génie civil et Bâtiment (chapitres combinés)

CAN 113 Installations de chantier

La structure du chapitre, révisé pour la dernière fois en 2014, est restée pratiquement inchangée. Les trois types d'appel d'offres «appel d'offres global ou forfaitaire», «appel d'offres partiellement détaillé» et «appel d'offres détaillé» ont été maintenus. Les relations publiques, la sécurité au travail et la protection de la santé, le sauvetage et la protection incendie de même que l'assurance-qualité et la protection de l'environnement ont été déplacés du paragraphe 900 au paragraphe 100. Le paragraphe 900 a été supprimé.

- En général: les équipements comprennent désormais des articles pour les prestations «Mise à disposition ainsi que entretien et maintenance réalisés en dehors de la durée des prestations de l'entrepreneur» et «Supplément pour enlèvement ultérieur à la fin des prestations de l'entrepreneur». Si l'installation doit être préservée pour des tiers après l'achèvement des travaux de l'entrepreneur, ces articles peuvent être utilisés pour décrire les dépenses supplémentaires pour l'entretien et l'enlèvement réalisés ultérieurement. De même, des articles supplémentaires pour les installations de tiers ont été ajoutés, comme p.ex. surfaces de dépôt ou locaux pour tiers.
- Au paragraphe 100, les assurances, les garanties, les primes, les pénalités ainsi que les systèmes bonus/malus ne sont plus compris. Ces thèmes seront réglés dans d'autres parties intégrantes du contrat.
- Au paragraphe 200, les dispositifs provisoires de retenue de véhicules n'apparaissent plus. Ils seront décrits avec le chapitre 125 «Guidage temporaire du trafic».
- Au paragraphe 400, les échafaudages ne sont plus inclus. Ils seront décrits avec le chapitre 114 «Échafaudages».
- Dans le paragraphe 500, les transporteurs à câbles ont été déplacés du sous-paragraphe 570 au sous-paragraphe 540.
- Le paragraphe 600 ne contient plus que les installations de préparation des matériaux, en particulier le béton. Ont été ajoutées dans ce paragraphe les installations pour le traitement du béton fibré ultra-performant BFUP. Les installations de préparation des matériaux sont décrites avec le CAN 226 «Gestion et traitement des matériaux».

CAN 114 Échafaudages

Ce chapitre avec année de parution 2012 a été mis à jour à la suite de la révision de l'ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), de nouvelles fiches techniques de la SUVA et de la norme révisée SIA 118/222 «Conditions générales relatives aux échafaudages».

- D'une façon générale, les articles servant à décrire les mesures de protection dans le domaine électrique et les échelles fixées à la verticale sur l'échafaudage ont été supprimés. Les travaux en régie peuvent désormais être décrits au sous-paragraphe 180 et non plus au paragraphe 800 comme précédemment.
- Au paragraphe 100, les travaux préparatoires pour bases d'appui ont été complétés pour les échafaudages pour escaliers. Dans la section sur la signalisation, il existe désormais un article sur les installations de feux de circulation.
- Au paragraphe 200, les dispositifs de stabilisation, les tours pour stabilisation d'échafaudage et les ancrages spéciaux peuvent désormais également être décrits en surface, en supplément sur les échafaudages de façade.
- Au paragraphe 300, l'article «Accès à l'ouvrage depuis l'échafaudage» a été ajouté. Avec cet article, les escaliers ou autres outils de travail adaptés peuvent être décrits pour compenser les différences de niveau à partir de cm 50.
- Au paragraphe 500, un article pour échafaudages grutables pour travaux de bétonnage et coffrages, un article pour les parois de retenue sur le toit ainsi qu'un article pour les dispositifs de délimitation physique rigides ont été ajoutés.
- Le paragraphe 600 «Toitures provisoires» a été divisé en deux sous-paragraphes: toiture provisoire avec bâches en matière synthétique, sans appui intermédiaire et toiture provisoire avec couverture en bacs de tôle ondulée.
- Au paragraphe 700, il est désormais possible de spécifier dans le descriptif le nombre de treuils électriques ou manuels, de monte-charges ainsi que de monte-charges et ascenseurs combinés à utiliser.

Nouvelles publications Génie civil

CAN 172 Etanchéité d'ouvrages enterrés et de ponts

La révision des normes SIA 272 « Conditions générales relatives à l'étanchéité et au drainage d'ouvrages enterrés et souterrains» et 274 « Étanchéité des joints dans la construction – Conception et exécution» ainsi que les normes contractuelles 118/272 et 118/274 ont rendu nécessaire une révision du chapitre avec année de parution 2014.

- Les changements les plus importants ont été faits dans le paragraphe 300. Ce dernier a été adapté en fonction des quatre principes d'étanchéité pour joints souterrains décrits dans la norme SIA 274. Tous les paragraphes ont en plus été complétés avec la hauteur des relevés et retombées de mm 751 à 999.
- Le paragraphe 000 a été adapté aux normes contractuelles SIA 118/272 et 118/274.
- Le paragraphe 100 est complété par les échafaudages roulants, et les toits protecteurs sont décrits plus précisément. Au rang des nouveautés, on trouve aussi des articles pour les dômes de protection non-chauffés ou chauffables. Un article distinct permet désormais de décrire les gaines pour les installations de chauffage et de ventilation. Les équipements pour injections de surface ont été supprimés.
- Dans le paragraphe 200, un article a été ajouté pour le nettoyage du support avec de l'air comprimé exempt d'huile. Quant à l'article «Application d'un enduit d'accrochage sur support pour lé d'étanchéité en bitume polymère», il a été complété avec la couche de fond PMMA. Les articles «Prétraitement du support par décapage à l'air comprimé avec abrasifs et eau» ainsi qu'«Egalisation ponctuelle des surfaces de support à étancher, du côté sec» ont été supprimés. Les couches d'égalisation ont été complétées par de nouveaux articles.
- Le paragraphe 300 a été adapté aux quatre principes d'étanchéité pour joints souterrains de la norme SIA 274: principe d'adhésion, principe du labyrinthe, principe de l'injection et principe de la pression de contact. Chacun de ces principes dispose de différents systèmes et peut être utilisé pour différentes applications. En outre, il est désormais possible de décrire la feuille composite pour béton frais comme mesure supplémentaire.
- Au paragraphe 400, les sous-paragraphes «Injections avec profilés d'injection» et «Systèmes d'injection» ont été supprimés.
- Le paragraphe 500 ne propose plus de joints d'étape.
- Au paragraphe 600, l'article «Panneaux en polystyrène expansé hydrofugé EPS-H» a été supprimé. Il n'apparaît plus dans la norme SIA 272.
- Dans le paragraphe 700, «mortier de protection» a été remplacé par «couche de protection liée au ciment». L'article «Pose libre de lés et de plaques de protection» est supprimé. Pour la couche de protection bitumineuse, on a renoncé au type d'asphalte coulé MA 16 N. L'enrobé bitumineux compacté a complètement disparu de ce paragraphe.
- Au paragraphe 800, le sous-paragraphe concernant les couches de glissement a été retiré.

CAN 281 Dispositifs routiers de retenue

Ce chapitre, révisé pour la dernière fois en 2016, a été adapté à la directive révisée OFROU 11005 «Dispositifs routiers de retenue de véhicules» ainsi qu'à la documentation OFROU 81002 «Description technique des dispositifs de retenue des véhicules».

- L'actualité des dispositifs existants a été vérifiée et les systèmes qui ne sont plus autorisés ont été retirés du chapitre.
- Dans le paragraphe 000, selon la norme SN 640 560 «Sécurité passive dans l'espace routier – Norme de base», les termes «début», «fin» et «transition» ont été remplacés par les termes «extrémités» et «raccordements». Le terme «étape» a été remplacé par les termes «intervention de courte durée» et «intervention de longue durée». De plus, des abréviations ont été ajoutées.
- Au paragraphe 100, les installations de chantier séparées pour les travaux de génie civil, les travaux de forage et les travaux de construction métallique ont été supprimées.
- Au paragraphe 300, des articles avec up = heures-personnes ont été ajoutés pour les défrichements, les terrassements, la démolition, les travaux de bétonnage et les mises en oeuvre de revêtement en petites quantités.
- Le paragraphe 400 a été adapté conformément à la directive OFROU 11005 et à la documentation OFROU 81002, parties 1A à 14A. Les tiges filetées pour les dispositifs de retenue de véhicules ont été retirées du paragraphe, de même que les déductions lors de montage par les soins de la direction des travaux. Le type d'ancre est désormais décrit dans les extrémités.
- Au paragraphe 500, les variables «largeur de fonctionnement» et «niveau de sévérité de choc» ont été ajoutées aux articles qui décrivent des dispositifs complets. Des variables ont été ajoutées dans les articles relatifs aux passages à travers le terre-plein central et aux atténuateurs de choc. La protection anti-encastrement est désormais décrite à l'article 514, et plus comme c'était le cas jusqu'à présent dans les accessoires à l'art. 851.
- Le paragraphe 600 a été adapté conformément à la directive OFROU 11005 et à la documentation OFROU 81002, parties 1A à 14A.
- Au paragraphe 700, le terme «garde-corps à barreaux» a été remplacé par le terme «garde-corps à barraudage».
- Au paragraphe 800, les gainages de poteaux ont été supprimés.

Nouvelles publications Bâtiment

CAN 368 Installations solaires photovoltaïques et thermiques

Publié pour la première fois en 2015, ce chapitre a été entièrement révisé afin de répondre aux exigences techniques et aux normes actuelles. Les modules du CAN ne sont plus classés en fonction de leur puissance, mais selon leur mode de pose et leur masse.

- Le paragraphe 000 contient de petites adaptations pour correspondre au cahier technique SIA 2062 «Photovoltaïque intégré et attenant au bâtiment».
- Paragraphe 100: les articles relatifs aux taxes et aux travaux de démontage sont maintenant plus précis.
- Paragraphe 200: la description des systèmes de montage pour les installations photovoltaïques, les installations solaires thermiques et d'autres installations techniques a été ajoutée.
- Paragraphe 300: la description des modules photovoltaïques a été mise à jour.
- Paragraphe 400: contient désormais toutes les installations électriques du domaine du courant continu (DC). La description des capteurs solaires thermiques a été déplacée au paragraphe 700.
- Paragraphe 500: des articles ont été ajoutés pour décrire les composants et les appareils destinés aux installations photovoltaïques. Les capteurs hybrides sont désormais classés dans le paragraphe 700.
- Paragraphe 600: les articles relatifs aux appels d'offres pour les installations électriques du domaine du courant alternatif (AC) ont été restructurés. Les travaux de ferblanterie et de remise en état ont été supprimés.
- Paragraphe 700: il a été repensé pour une description complète des installations solaires thermiques et autres systèmes, y compris les composants associés.
- Paragraphe 800: a été supprimé. Les articles qui s'y trouvaient ont été transférés dans le paragraphe 700.

CAN 643 Construction à sec: Cloisons, doublages, revêtements

En raison de l'apparition de nouveaux systèmes de construction à sec et de la nécessité d'adapter les contenus existants à l'état actuel de la technique, le chapitre paru en 2014 a été complètement retravaillé.

- D'une manière générale, les systèmes obsolètes ont été remplacés par de nouveaux systèmes. En outre, un nouveau paragraphe a été ajouté pour les parois de gaine technique.
- Étant donné que les suppléments se trouvent dans les paragraphes correspondants (280, 380, 480, etc.), le paragraphe 900 est supprimé.
- Paragraphe 100: deux articles ont été ajoutés. Le premier pour l'isolation thermique et acoustique, le deuxième pour les toilettes de chantier. A cela s'ajoute un sous-paragraphe pour les documentations et les attestations.
- Paragraphe 200: des articles ont été ajoutés pour les retombées de plafond, le parement en bandes utilisé comme coffrage de reprise pour les sols.
- Paragraphe 300: de nouveaux articles pour les retombées de plafond ont été ajoutés.
- Paragraphe 400: des articles relatifs aux revêtements de paroi en panneaux de mousse minérale ont été supprimés [ils peuvent être décrits avec le CAN 671 «Plâtrerrie: Enduits et staff»]. Par contre, les parements et châssis sanitaires y ont été ajoutés (auparavant au paragraphe 500).
- Le paragraphe 500 a été complètement remanié. Il contient désormais la description des parois de gaine technique. Les contenus ont été transférés au paragraphe 400.
- Paragraphe 600: les revêtements de piliers, poutres, gaines techniques et similaires, avec exigences de protection incendie ont été ajoutés.
- Paragraphe 700: Ajout des articles du paragraphe 900 supprimé. Les découpes pour les trappes de révision et les baies de portes équipées de supports statiques ont été ajoutées.
- Paragraphe 800: des articles pour les portes coulissantes avec boîte encastrée, vitrage fixe et les portes de colonne anti-incendie ont été ajoutés. Les articles pour les huisseries métalliques et les vantaux de porte ont été complétés. La fourniture et la pose ont été fusionnées.

**CAN 651
Faux-plafonds en
plâtre et autres pan-
neaux à poser à sec**

Ce chapitre, dont la dernière révision remontait à 2016, a été mis à jour. La principale raison de la révision du chapitre est l'introduction de nouveaux systèmes de pose à sec sur le marché.

- D'une façon générale, les systèmes ont été vérifiés afin de s'assurer qu'ils sont à jour, et les articles obsolètes ont été supprimés. Les systèmes de plafonds avec des exigences de protection incendie ont été ajoutés. L'ancien paragraphe 900 a été supprimé, les prestations supplémentaires qu'il contenait ont été transférées dans les sous-paragraphes correspondants (par exemple 280, 380, etc.).
- Paragraphe 100: un article a été ajouté pour les toilettes de chantier. Dans le sous-paragraphe 170, il est désormais possible de décrire la documentation et les attestations.
- Paragraphe 200, des articles ont été ajoutés pour les plafonds autoportants.
- Paragraphe 300: il est désormais possible de décrire dans des articles fermés des systèmes pour les plafonds ayant des exigences de protection incendie. De plus, comme dans le paragraphe 200, des articles sur les plafonds autoportants ont été ajoutés.
- Paragraphe 400: ajustement visant à garantir un appel d'offres neutre. Ajout des plafond flottants dans le sous-paragraphe 440.
- Paragraphe 500: ajout d'un article ouvert pour les structures porteuses de plafond.
- Paragraphe 600: de nouveaux articles ouverts pour les revêtements coupe-feu des parties d'ouvrage figurent dans le sous-paragraphe 650.
- Paragraphe 700: intégration des travaux accessoires de l'ancien paragraphe 900.
- Paragraphe 800: fusion des articles pour la fourniture et la pose en un seul article.

Nouvelles publications Installations

**CAN 501
Electro: Description
de l'installation**

La révision de plusieurs normes et les innovations techniques ont rendu nécessaire une refonte en profondeur de ce chapitre. Le nouveau chapitre remplace le chapitre 501 «Electro: Description de l'installation» paru en 1999. Un descriptif détaillé pour les installations électriques peut être établi à partir des exigences contenues dans la description de l'installation.

- Au paragraphe 000, les termes techniques ont été harmonisés avec les normes révisées. Un sous-paragraphe dédié à la construction écologique a été ajoutée.
- Au paragraphe 100, les travaux préparatoires, les installations provisoires et les travaux en régie ont été mis à jour.
- Le paragraphe 200 «Production d'énergie» est nouveau. Les paragraphes 200 à 700 ont été déplacés vers le bas. Le nouveau paragraphe 200 décrit en particulier les installations photovoltaïques, mais aussi d'autres producteurs d'énergie.
- Dans les paragraphes 300 à 500, seules de petites modifications ont été apportées.
- Dans le paragraphe 600, les installations du bâtiment et les ascenseurs ont été agrandis. De plus, les stations de recharge ont été ajoutées.
- Les automatismes du bâtiment ont été ajoutés au paragraphe 700. Des systèmes de fermeture et de surveillance ainsi que des installations de détection incendie ont été ajoutés.
- Dans les paragraphes 800 et 900, seules de petites modifications ont été apportées.

Informations générales

Documentation 1003

Structuration des chapitres CAN avec répertoire des mots-clés

Avec cette documentation, l'utilisateur dispose d'une compilation claire de tous les chapitres du catalogue des articles normalisés avec les contenus les plus importants. Un index de mots-clés aide le rédacteur de l'appel d'offres à trouver précisément le bon chapitre et le bon article pour son descriptif de prestations.

Documentation 1026

Liaisons avec le CAN

Cette documentation ventile les éléments du eCCC-Bât Code des coûts de construction Bâtiment (SN 506 511) et du Code des coûts de construction Génie civil eCCC-GC (SN 506 512) par chapitre CAN. Elle aide ainsi à trouver rapidement et aisément les bons articles CAN pour rédiger un appel d'offres. Elle offre aussi aux concepteurs une méthode succincte pour créer des valeurs référentielles sur la base des coûts de réalisations antérieures.

Dans l'annexe, la documentation fournit en outre la liaison du CAN au CFC et inversement.

Les deux documentations sont actualisées annuellement.

Mises à jour

Pendant l'année écoulée, les utilisatrices et les utilisateurs ont souhaité apporter des modifications sur la base de leurs expériences pratiques. Ils ont en outre signalé des erreurs dans quelques chapitres CAN qui ont été corrigées. Les données téléchargeables sur CRB-Online ont été mises à jour. L'utilisateur a donc accès aux dernières données numériques actualisées. Quant à la forme imprimée, les corrections peuvent être consultées sous crb.ch/auxiliaires-application.

121 F/12

Reprises en sous-œuvre, renforcements et ripages

L'unité de métré pour la découpe d'armatures et de pièces en acier a été modifiée de mm² à cm², comme dans les autres chapitres.

183 F/21

Clôtures et portails

Les classes d'exploitation 5–7 ont été supprimées.

267 F/25

Mesures de stabilisation (constructions souterraines)

Dans tous les paragraphes, un sous-paragraphe a été ajouté pour les mesures de stabilisation systématiques.

335 F/24

Construction en bois

Dans les chapitres CAN, les articles principaux sont désignés par des nombres à trois chiffres (p. ex. article principal 211, 212). Dans le CAN 335 Construction en bois, la numérotation des types est identique à celle de l'article principal correspondant. Il y avait toujours une incertitude quant à la signification des types.

- p.ex. 220 Poutres
 - 221 Poutre, type 221.
 - 222 Poutre, type 222.
 - 223 Poutre, type 223.
 - 224 Poutre, type 224.

À cette fin, nous avons rédigé un petit guide/annexe 3 qui explique tout le processus.

343 F/22

Bardages

Dans le cas des bardages en panneaux composites à parement métallique, les articles comportant une âme en matière synthétique ont été supprimés.

345 F/23**Pierre naturelle**

Un nouvel article 353 «Escalier avec marches pleines ou marches cornières» a été ajoutée. Le titre du sous-paragraphe 350 a donc été modifié: il s'intitule désormais «Revêtement d'escalier ainsi qu'escalier avec marches pleines et marches cornières».

352 F/14**Ferblanterie: Couvertures et bardages en tôle fine**

Les articles pour les éléments isolants pour toitures non ventilées, en mousse dure de polyuréthane/polyisocyanurate PUR/PIR, ont été supprimés.

357 F/14**Protection contre la foudre: Dispositifs extérieurs**

Un nouvel article a été créé pour les travaux en régie pour les apprentis de 4e année, car la durée du CFC de ferblantier/ferblantière est passée de 3 à 4 ans.

361 F/12**Toitures inclinées: Déconstruction, remise en état**

Les articles pour les chanlottes et les planches de renfort sur place ont été modifiées afin qu'à l'avenir, celles-ci puissent être fixées non seulement avec des clous, mais aussi avec des vis.

363 F/12**Toitures inclinées: Sous-toitures, couvertures**

Les articles pour les pare-vapeur en lés d'étanchéité bitumineux posés libres avec «E-P-3,0-ts.» ont été supprimés. Les articles pour les couches insonorisantes lourdes en matériau bitumineux ont été modifiés en feuille lourde viscoélastique.

364 F/25**Toitures plates**

Dans le sous-paragraphe 270, des articles ont été ajoutés pour raccorder l'étanchéité aux passages.

661 F/24**Chapes flottantes, chapes adhérentes**

Sous l'article principal 151, des articles ont été ajoutés pour les coffrages rectangulaires et circulaires destinés aux évidements pour la préparation de boîtes de sol et similaires.

742 F/21**Ascenseurs standard pour immeubles d'habitation**

Les articles ont été adaptés de manière à ce que les ascenseurs puissent être proposés avec une charge nominale individuelle en kilogrammes.

Les dispositifs d'appel dans la cabine peuvent désormais être décrits avec une connectivité 4G et 5G.

776 F/89**Eléments préfabriqués en métal: Aménagements**

Un nouveau sous-paragraphe a été créé pour les solutions de boîtes aux lettres électroniques et de boîtes à colis avec système intelligent de réception et de remise.

Installations du bâtiment – Chapitres contenant des articles complémentaires

Groupe de chapitres CAN 400

Dans le domaine des **Installations sanitaires, chauffage, ventilation, climatisation**, plusieurs articles complémentaires ont été ajoutés aux chapitres 412, 426, 427, 451, 452, 453, 454 et 464. Signalons les articles suivants:

426 F/94

Installations sanitaires: Alimentation

Un nouveau sous-paragraphe 150 «Equilibrage hydraulique» a été ajouté.

451 F/21

Chauffage: Production de chaleur

Des articles ont été ajoutés à l'article principal 264 pour les «Accessoires pour transport de pellets» et au 282 pour le «Dépôt de pellets.» L'ensemble de l'article principal 541 «Sous-station principale de transfert de chaleur» a été révisé.

452 F/21

Chauffage: Emission de chaleur

Le terme «échangeur thermique» a été remplacé par «échangeur de chaleur». Dans certains articles du groupe de sous-article 411.500, 412.500, 413.500, 414.500, les convecteurs avec paroi arrière ont été supprimés.

453 F/21

Chauffage: Tuyauteerie

Le groupe de sous-articles 231.200 existant pour les «coudes façonnés à chaud ou à froid.» a été divisé en 231.200 «coudes façonnés à froid» et 231.300 «coude façonné à chaud». Le groupe de sous-articles 832.600 comprend des articles supplémentaires pour les crochets de suspension.

Groupe de chapitres CAN 500

Dans le domaine des **Installations électriques**, certains chapitres ont été adaptés pour correspondre au niveau actuel de la technique et de la réglementation, et pour tenir compte de nouveaux produits apparus sur le marché. Les principales modifications sont les suivantes:

512 F/05

Tubes et passages

- Tubes IS résistants aux UV complétés avec les M20 et M40
- Boîte d'encastrement Gr3
- Elément d'angle pour façade avec support pour appareil

514 F/16

Systèmes de chemin de câble et cloisonnements

- Nouveau système de porteur de câbles en plastique technique
 - Chemins à câble PVC 100, 200 et 300
 - Echelles à câble hf 200, 400 et 600
 - Echelles à câble PVC 200, 400 et 600

522 F/05

Conducteurs de courant fort

- Câble caoutchouc 3x1,5 à 5x2,5
- Gamme des raccordements complétée

526 F/07

Conducteurs de courant faible et fibre optique

- Elargissement de l'assortiment CUC avec la Cat 8
- Elargissement de l'assortiment FO jusqu'à 144 fibres
- Révision des raccordements (uniformisation des nombres de conducteurs et sections)

542 F/06

Interrupteurs et prises

- Actualisation des prises USB et élargissement aux canaux d'allège
- Nouveau détecteur de mouvement IPX4 180° avec éclairage d'accentuation

543 F/07

Appareils de commutation, de commande et de protection

- Multimètre pour visualisation via Modbus/Ethernet

551 F/20	Télécommunication <ul style="list-style-type: none">Module de raccordement RJ45 Cat 8Switch simple avec jusqu'à 8 ports (avec/sans PoE)
552 F/20	Communication du bâtiment et sécurité <ul style="list-style-type: none">L'assortiment de la vidéophonie s'enrichit d'une nouvelle station extérieure avec écran tactile
561 F/19	Automatismes du bâtiment: KNX <ul style="list-style-type: none">Abrogation de la spécification «Secure», y compris l'explication dans les «Informations sur le CAN»Nouveau domaine pour KNX IoT
563 F/19	Automatismes du bâtiment: Systèmes propriétaires <ul style="list-style-type: none">Extensions individuelles dans plusieurs systèmesNouvelle solution d'éclairage modulaire multizone
565 F/19	Automatismes du bâtiment: API <ul style="list-style-type: none">Module de communication API avec diverses interfaces et emplacement pour module de téléphonie mobile et carte SIM
573 F/99	Appareils électriques <ul style="list-style-type: none">Unités de commande pour câbles chauffants (16A/20A) pour jusqu'à 3 circuits de chauffage dans 2 zones
574 F/06	Eclairage <ul style="list-style-type: none">Nouvelle répartition concernant les luminaires de système de bandeaux lumineux<ul style="list-style-type: none">non équipéjusqu'à 1/3 équipéjusqu'à 2/3 équipéentièrement équipé
584 F/04	Parties d'inst. à courant faible pour bât. utilitaires <ul style="list-style-type: none">Lignes de compensation CUC élargie à la Cat 8
585 F/06	Parties d'inst. à courant fort pour bât. d'habitation <ul style="list-style-type: none">Nouvelle ligne pour ruban lumineux, y compris boîte de tirage déportée pour agrégatNouvel éclairage extérieur: ligne de groupe avec boîtier et ligne de luminaire correspondante

Auxiliaires

Indications générales

Toutes les nouvelles publications contiennent, dans les «Indications générales», un renvoi aux normes contractuelles et aux normes techniques en vigueur. Ces indications s'affichent dans les logiciels d'application certifiés IfA18.

Schémas d'élaboration de descriptifs

Les schémas d'élaboration de descriptifs montrent sous forme graphique comment un chapitre CAN est subdivisé. Il est possible en un clin d'œil de reconnaître les critères sur lesquels le chapitre a été construit.

Annexes

Les annexes apportent des informations supplémentaires au sujet du chapitre concerné et proposent un soutien pratique.

Guide de l'utilisateur du CAN

Tout ce qu'il faut savoir sur le CAN s'y trouve. Ce guide explique essentiellement la structure des chapitres CAN avec les différents types d'articles, les variables, etc., et donne des informations générales sur le CAN, sur les documents d'aperçu, les pages annexes et les données contextuelles. Il explique également comment utiliser les articles de réserve et fournit un résumé des types de classification des coûts et des types de quantité utilisés dans le CAN: crb.ch/guide-can

Fiches techniques pour l'établissement de descriptifs

Les Fiches techniques pour l'établissement de descriptifs illustrent comment établir des descriptifs à l'aide du CAN pour certains domaines de la construction.

Tous les auxiliaires d'application peuvent être téléchargés gratuitement avec ce lien:
crb.ch/auxiliaires-application

Autres nouveautés

Guide LCC

Les trois ouvrages spécialisés publiés en 2012, «Manuel LCC», «Guide LCC» et «Exemples d'application LCC», ont été entièrement remaniés et paraissent désormais sous le titre «Guide LCC». Le nouveau guide contient également un «calculateur LCC», une version du manuel en deux parties de l'IFMA intitulé «Évaluation des coûts du cycle de vie des immeubles», modèle et outil d'application. Il s'adresse à tous ceux qui s'occupent de la planification des coûts du cycle de vie: propriétaires/investisseurs, gestionnaires, exploitants, consultants et planificateurs.

La classification de coûts a été réorganisée selon la structure élémentaire du Code des coûts de construction eCCC-Bât. La classification a été complétée par les groupes principaux «B Travaux préparatoires», «G Aménagements intérieurs», «H Installations spécifiques», «J Ameublement» ainsi que «W Frais secondaires liés à la réalisation», «Y Provisions, renchérissement» et «Z Taxe sur la valeur ajoutée». Le groupe principal «A Terrain» est également repris comme article séparé. La reprise de la structure par éléments de l'eCCC-Bât permet désormais d'obtenir une continuité standardisée. Les phases «1 Définition des objectifs», «2 Études préliminaires», 3 Etude du projet», «4 Appel d'offres» et «5 Réalisation» sont basées sur les normes SIA 101 «Règlement concernant les prestations des maîtres d'ouvrage», 103 «Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs et ingénieurs civils», 112 «modèle: Etude et conduite de projet» et la recommandation SIA 113 «FM adapté à la planification et à la réalisation de constructions».

Le nouveau chapitre «Digression: variation des prix» présente le contexte des variations persistantes des prix dans le cadre des coûts du cycle de vie. Pour chaque type de coût, il est fait référence aux tableaux d'indexation de l'Office fédéral de la statistique.

Outre les coûts de réalisation, les coûts du cycle de vie comprennent également les coûts administratifs et d'exploitation, les coûts de remise en état et les coûts en fin de cycle de vie. Le «guide LCC» décrit le calcul de tous les types de coûts.

Le «calculateur LCC» est un outil Excel qui permet de déterminer et d'évaluer de manière structurée les coûts du cycle de vie des bâtiments. Cet outil permet d'évaluer différents types de coûts, comme par exemple les coûts de réalisation et d'exploitation. Les concepteurs, les maîtres d'ouvrage et les exploitants peuvent analyser en amont les conséquences économiques découlant des choix effectués dans le cadre d'un projet et ainsi d'optimiser l'évolution des coûts à long terme.

Pour plus d'informations: crb.ch/lcc-fr

Code des coûts de construction Génie civil eCCC-GC et complément eCCC-GC

Afin de garantir sa conformité avec l'état actuel et les règles de la technique, une norme est généralement vérifiée et, au besoin, révisée tous les cinq ans. La dernière révision de la norme SN 506 512 «Code des coûts de construction Génie civil eCCC-GC» remontait à 2017 et il était donc temps de procéder à une nouvelle révision.

L'accent a été mis sur les aspects suivants:

- Corrections rédactionnelles et intégration des correctifs de la norme existante
- Adaptation et optimisation des domaines Terrain, Travaux préparatoires du génie civil, Terrassements / Travaux spéciaux du génie civil, Construction souterraines, Gros-œuvre d'ouvrages d'art, Enveloppes / aménagements, Conduites, Chaussées / voies ferrées, Installations servant à l'exploitation et à la sécurité, Equipements et Etude de projet, pour la détermination des quantités et des coûts à partir d'une maquette numérique (2D/3D)
- Adaptation et optimisation des explications concernant chaque élément
- Adaptation et optimisation des grandeurs référentielles se rapportant aux éléments
- Harmonisation de la norme eCCC-GC avec la norme eCCC-Bât
- Harmonisation du format de code avec l'eCCC-Bât (A 1.1 → A01.01)
- Traduction des grandeurs référentielles A et B en anglais
- Harmonisation de la norme eCCC-GC avec la norme SIA 115 «Coûts dans la construction»
- Liaison entre la norme eCCC-GC et le standard IFC SN EN ISO:16739 de buildingSMART

En parallèle, le Complément à l'eCCC-Bât sera adapté à la norme révisée, c.-à-d. que les modes de métré et les répartitions des coûts seront actualisées et optimisées.

Pour plus d'informations: crb.ch/eccc-gc-fr

Utilisation numérique des standards CRB

Depuis le 1er janvier 2020, le nouveau guide «IfA18 – Informations focalisées sur les applications» facilite l'échange de descriptifs de prestations établis avec le CAN, y compris les annexes, illustrations, classifications supplémentaires, textes de la plateforme PRD ainsi que les coûts calculés avec les valeurs référentielles de l'eCCC. L'IfA18 s'adresse aux éditeurs de logiciels des programmes d'administration de la construction et décrit les règles et les exigences pour un échange standardisé de données avec les standards CRB.

Ces performances minimales requises des logiciels sont vérifiées dans des audits organisés régulièrement par l'organe de certification indépendant PM Informatik AG. Aujourd'hui, 42 solutions logicielles certifiées sont disponibles. Ils permettent d'échanger des données selon la norme IfA18 V3.13 actuellement en vigueur avec le format d'échange «CRBX».

Sous [crb.ch/partenaires-informatiques](#), vous trouverez des informations sur les programmes d'application certifiés ainsi que sur le logiciel de test centralisé qui vérifie, en arrière-plan d'une import ou d'un export de fichiers, si le fichier de transfert «*.crbx» est conforme, tant au niveau de sa structure que de son contenu, aux règles de la version actuelle de la directive IfA.

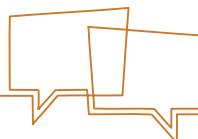
Celles et ceux qui utilisent le CAN sont invités, sous forme électronique, à utiliser exclusivement le nouveau format CRBX pour la création de nouveaux descriptifs – comme convenu contractuellement.

Informations supplé- mentaires sur la plate-forme des produits de construc- tion [prd.crb.ch](#)

Les données du CAN mettent à la disposition des maîtres d'ouvrage, des concepteurs et des entrepreneurs plus de 400'000 références aux produits provenant de plus de 200 entreprises. Ces références apparaissent à l'écran au bon moment lors de l'établissement du descriptif.

De plus, vous pouvez consulter gratuitement sur [prd.crb.ch](#) de précieuses informations supplémentaires sur environ 3'000 produits de construction courants:

- des descriptions d'entreprises
- des descriptions et des images des produits
- des descriptifs types
- des dessins techniques, des PDF, des objets CAO et BIM
- d'autres documents, des certificats
- des liens utiles, p. ex. matériaux de construction + textures CAO, ecobau, Devistool



CRB. Pour une compréhension réciproque.

CRB

Centre suisse d'études pour la
rationalisation de la construction
Route des Arsenaux 22
1700 Fribourg

T +41 21 647 22 36
E info.fr@crb.ch
crb.ch/fr/
webshop.crb.ch/fr/